



Demande D'INSCRIPTION MERCREDIS 2026-2027

Formulaire à retourner au secrétariat le 30/04/26 AU PLUS TARD.

LES MERCREDIS DU CLESG : COMMENT CA MARCHE ?

ENGAGEMENT :

Votre inscription se fait pour toute l'année scolaire 2026-2027, soit du 09/09/2026 au 30/06/2027. Aucun départ en cours d'année avec arrêt de la facturation ne sera possible.

FORMULE :

Vous devez choisir une formule qui sera valable toute l'année et tous les mercredis. Vous vous engagez à respecter les horaires de votre formule.

Pas de changement possible en cours d'année.

Journée complète (de 7h45 à 18h)

Matin (de 7h45 à 12h) OU Matin + repas (de 7h45 à 13h30)

Après-midi (de 13h à 18h) OU Repas + après-midi (de 11h30 à 18h)

POSSIBILITE DE DEPART ANTICIPE POUR LES ACTIVITES EN FIN DE JOURNEE A 16H-16H15 OU 16H30-16H45 (sur présentation d'un justificatif)

FREQUENCE :

Vous devez choisir à quelle fréquence viendra votre enfant. Chaque enfant, peu importe sa fréquence, bénéficie de 3 absences autorisées injustifiées dans l'année, non facturées, si le délai de prévenance est respecté. L'absence doit être signalée au plus tard le lundi avant 12h qui précède le mercredi concerné.

Le règlement intérieur donne la priorité aux enfants qui fréquentent la structure le plus grand nombre de mercredis par mois.

3 types de fréquence sont prévus :

- Tous les mercredis : l'enfant sera présent tous les mercredis (hors vacances scolaires).
- 1 absence par mois : si dans un mois, il y a 4 mercredis (hors vacances scolaires), l'enfant sera présent au moins 3 mercredis.
- 1 mercredi sur 2 : **UNIQUEMENT** pour les familles séparées sur présentation du jugement de divorce spécifiant la garde alternée

Par principe, les enfants sont inscrits tous les mercredis, il n'y a donc pas d'obligation à les désinscrire un mercredi selon la fréquence choisie.

Pas de changement possible en cours d'année.

PROCEDURE :

Pour faire votre demande d'inscription, vous devez nous retourner ce formulaire par mail (secretariat@clesg.com) au plus tard le 30/04/2026. Nous vous apporterons une réponse par mail mi-mai. Si la réponse est positive, vous devrez nous retourner un dossier complet accompagné du règlement de l'adhésion pour le 30/06/2026 au plus tard afin de finaliser votre inscription. Les nouvelles familles devront prendre un rendez-vous pour constituer leur dossier.

VOTRE ENGAGEMENT

Je soussigné(e), _____, atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus et que les informations renseignées dans ma demande d'inscription ci-après sont exactes.

Date :

Signature :

VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION – MERCREDIS 2026/2027

Coordonnées des parents :

Nom et Prénom des parents :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Votre demande :

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe de rentrée septembre 2026	Formule retenue	Fréquence
			Journée complète (de 7h45 à 18h) ☐ Matin (de 7h45 à 12h) ☐ Matin + repas (de 7h45 à 13h30) ☐ Repas + après-midi (de 11h30 à 18h) ☐ Après-midi (de 13h à 18h) ☐	Tous les mercredis ☐ 1 absence par mois ☐ 1 mercredi sur 2 ☐ <i>(joindre copie du jugement de divorce)</i>
			Journée complète (de 7h45 à 18h) ☐ Matin (de 7h45 à 12h) ☐ Matin + repas (de 7h45 à 13h30) ☐ Repas + après-midi (de 11h30 à 18h) ☐ Après-midi (de 13h à 18h) ☐	Tous les mercredis ☐ 1 absence par mois ☐ 1 mercredi sur 2 ☐ <i>(joindre copie du jugement de divorce)</i>
			Journée complète (de 7h45 à 18h) ☐ Matin (de 7h45 à 12h) ☐ Matin + repas (de 7h45 à 13h30) ☐ Repas + après-midi (de 11h30 à 18h) ☐ Après-midi (de 13h à 18h) ☐	Tous les mercredis ☐ 1 absence par mois ☐ 1 mercredi sur 2 ☐ <i>(joindre copie du jugement de divorce)</i>